

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

20

ADMINISTRATION GENERALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2025

Mme ROUX-PANIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente chaque année à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2025, la Commission s'est réunie à trois reprises.

Le 20 mai 2025, la Commission a examiné le dossier suivant :

- Avis préalable de la commission pour le classement du réseau de chaleur et de fraîcheur de la Ville d'Avignon.

Le 2 octobre 2025, la Commission a examiné les dossiers suivants :

- Approbation des comptes rendus des séances des 3 octobre, 7 novembre, 3 décembre 2024 et 20 mai 2025.
- Présentation des rapports annuels d'activités 2024 des délégations de services publics pour le camping du Pont d'Avignon, les parkings de l'Oratoire et Jean-Jaurès, le contrat de Partenariat Public Privé Eclairage Public.
- Présentation du rapport d'activité 2024 du pôle Funéraire.

Le 6 novembre 2025, la Commission a examiné les dossiers suivants :

- Avis préalable de la commission sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation et la modernisation du Camping Municipal d'Avignon Saint Bénézet.
- Présentation du rapport d'activité de l'année scolaire 2024/2025 de la Régie de la Restauration Scolaire.
- Présentation du rapport d'activité 2024 de la Régie de gestion des Halles

- Présentation des rapports annuels d'activités 2024 des délégations de services publics pour la gestion et l'exploitation du Palais des Papes, du Pont Saint Bénézet, du Centre des Congrès, de l'Espace Jeanne Laurent et de l'Office de Tourisme, l'exploitation des Parcs de stationnement du Palais des Papes, des Halles et de la Gare Centre et la gestion du Parc des Expositions de Châteaublanc.

Les rapports d'activités 2024 sont annexés à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.1413-1 et L.1411-3.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2025, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

PREND ACTE

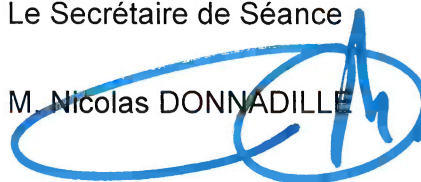
Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE

02/07/2026

ACTE PUBLIE LE

15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :